

# Compte-rendu de la réunion du bureau du 22.10.2018

## Groupement Familles Rurales Accueil de Loisirs Fougeré-Thorigny

**Présents** : Gwendoline BOURNONVILLE, Hélène GRELLIER, Nadège DE LAMBILLY, Arnaud COLLET, Carole LE GALL

**Excusé(e)s** : Marion TURBELIER-SWANNET

### **Ordre du jour :**

- 1) Courrier de La Fédération FR
- 2) Détournement
- 3) Divers

La réunion a commencé à 20h30 à l'Accueil de Loisirs de Fougeré.

## 1) Courrier de la Fédération FR

Suite à notre réunion du 13 juillet 2018 dans les bureaux de la Fédération Familles Rurales de Vendée en présence de :

- Mme Brohan, Présidente Familles Rurales de Vendée
- Mme Soulard, Directrice de la Fédération Familles Rurales de Vendée
- Mr Micaud, Fédération Familles Rurales de Vendée
- M Guyau, Maire de Thorigny
- M Chabot, Maire de Fougeré et son adjointe Mme Serin
- Des Membres de l'association

et de l'envoi d'une LRAR (Lettre en Recommandée avec Avis de Réception) (ci dessous) le 20 septembre 2018 par l'association, après lecture aux deux municipalités lors de la réunion du 19 septembre 2018 ;

Groupement Accueil de Loisirs  
Fougeré-Thorigny  
32 rue du commerce  
85480 Fougeré  
contact@bonbadilom.fr

Fougeré le 03 septembre 2018

à :

Mme Brohan, Présidente Familles Rurales de Vendée  
Mme Soulard, Directrice de la Fédération FR de Vendée

LRAR : n°1A15637216748

Objet : Suspension des frais généraux pour l'exercice 2018

Mesdames,

Suite à notre rencontre du vendredi 13 juillet 2018, nous vous faisons part de notre accord concernant la suspension exceptionnelle des frais généraux sur l'exercice 2018 pour un montant de 15520€.

Cette suppression et ce non versement définitif des frais généraux à la Fédération permettront de couvrir l'éventuel déficit de notre association pour l'exercice 2018 ainsi que d'avoir une avance de trésorerie afin de pouvoir anticiper le versement des salaires des agents.



En vous remerciant d'avoir bien voulu prendre en compte nos doléances, veuillez recevoir, Mesdames, nos sincères salutations.

Le bureau du Groupement Accueil de Loisirs  
Fougeré-Thorigny

(Signature des 6 personnes composant le bureau)

La Fédération Familles Rurales de Vendée a pris la décision suivante, par LRAR reçu le 19 octobre 2018 (ci dessous) :

- d'annuler les factures des frais des prestations Paye et Compta au titre de l'exercice 2018.
- d'arrêter les prestations Paye et Compta pour le Groupement Accueil de Loisirs Fougeré Thorigny, à compter du 01 janvier 2019 (voté par le Conseil d'Administration FR du 09 octobre 2018).



**Mme Gwendoline BOURNONVILLE**  
**Présidente du Groupement AL**  
**Fougeré - Thorigny**  
Le Petit Bel Air  
85480 THORIGNY

N/Réf. : 239.2018 La Roche sur Yon, le 10 octobre 2018

Objet : Votre courrier du 3 septembre 2018 réceptionné en recommandé avec AR  
Lettre adressée en recommandé avec AR

Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les membres du bureau,

Je fais suite à votre courrier du 3 septembre comme annoncé par mail le 2 courant, dans lequel vous nous demandez la suspension des frais généraux pour 2018.

Le Conseil d'administration de la fédération (composé de présidents ou membres des associations Familles Rurales de Vendée) en a pris connaissance lors de sa séance du 9 octobre dernier.

Après réflexion, il a décidé à l'unanimité :

**- d'annuler les factures des frais des prestations Paye et Compta au titre de l'année 2018.**

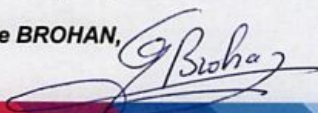
Dans le réseau Familles Rurales, une étroite collaboration et une confiance entre les associations et la Fédération sont les clés pour des projets réussis ! Au vu de la défiance que nous avons constatée lors de nos différents échanges vis-à-vis de la Fédération, le Conseil d'administration s'est prononcé également sur l'arrêt **des prestations Paye et Compta pour le Groupement Accueil de Loisirs Fougeré – Thorigny, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Les administrateurs de la fédération ne peuvent pas répondre favorablement à votre demande globale de suspension des frais généraux exprimée dans votre courrier. Je vous rappelle que les frais fédéraux de gestion sont financés par les familles, et non par l'association, c'est leur moyen de participer au fonctionnement du réseau.

Nous poursuivons notre accompagnement de votre accueil de loisirs au même titre que l'ensemble des structures du réseau.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, l'expression de ma considération distinguée.

**Mme Guylaine BROHAN,**  
**Présidente.**



Le Bureau de l'Association s'est réuni le 22 octobre 2018 afin de prendre acte de cette décision.

Décision lourde de conséquences pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs Fougeré Thorigny, car les prestations Paye et Compta représentent 85% de nos relations avec la Fédération Familles Rurales. Des questions sont apparues :

- Quel prestataire accepterait de réaliser les bulletins de salaire et les nouveaux contrats de travail d'après une Convention Collective nationale de Familles rurales ?
- Avons nous besoin de conserver l'accompagnement du chargé de mission de Familles Rurales ?

Le montant des frais de gestion de Familles Rurales est conséquent pour l'association. La balance des avantages et inconvénients, à garder l'accompagnement, nous a fait pencher vers l'économie de celui-ci. Voici ce que les frais de gestion impliquait :

1. L'implication active de l'administrateur fédéral de secteur, pivot central de transmission d'informations entre le niveau local et départemental
2. La mise à disposition auprès de l'association locale de l'ensemble de la LOGISTIQUE FÉDÉRALE (*voir annexe spécifique avec détails : organigramme/services /appui associatif /chargé de mission/outils promotion de l'adhésion/recueil des besoins/mise en œuvre de projets/formation de bénévoles etc.*)
3. La promotion du mouvement FAMILLES RURALES auprès d'instances départementales
4. L'appui au partenariat avec les collectivités locales
5. L'aide à la gestion de services
6. L'appui méthodologique à la mise en place de projets et d'animations
7. L'aide à la recherche de financements
8. L'impulsion de nouvelles actions et projets au niveau local et départemental

Une enveloppe de prise en charge de formation était aussi allouée.

**Le bureau décide donc de sortir du Mouvement Familles Rurales** après avoir rencontré les mairies pour connaître leur opinion et désir pour l'avenir.

La rencontre a eu lieu le 30 octobre.

Le 31 octobre, une lettre de demande de désaffiliation est remise en mains propres à Familles Rurales Vendée.

Objet :- Accusé réception de la LRAR du 10 octobre 2018  
- Désaffiliation au réseau Familles Rurales

à Madame Brohan, Présidente de Familles Rurales de Vendée

Madame,

Le bureau du Groupement Familles Rurales Accueil de Loisirs Fougeré-Thorigny s'est réuni le lundi 22 octobre 2018, réunion au cours de laquelle, nous avons pris connaissance de votre courrier recommandé avec AR reçu le samedi 20 octobre 2018.

Les membres de l'Association ont :

- dans un premier temps, accusé réception du dédommagement que vous leur avez formulé sur l'exercice 2018, soit l'annulation des factures des frais des prestations Paye et Comptabilité.
- dans un second temps, acté la décision de votre Conseil d'administration d'arrêter les prestations Paye et Comptabilité pour le Groupement Familles Rurales Accueil de Loisirs Fougeré-Thorigny à compter du 1er janvier 2019.

Par conséquent, votre Fédération ne répondant plus aux besoins de notre association, nous sommes contraints de vous demander la désaffiliation de notre association au réseau Familles Rurales à compter du 1 janvier 2019 inclus, respectant ainsi le délai légal de deux mois.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

*Remise  
en mains propres*

Pour le Bureau du Groupement Familles Rurales  
Accueil de Loisirs Fougeré - Thorigny  
Mme Bournonville, Présidente

**Une nouvelle association va être créée**, reprenant toutes les compétences d'animation et de gestion des Accueils de Loisirs de Fougeré et de Thorigny, tout en conservant l'intégralité du personnel dans les mêmes conditions.

## 2) Détournement

Nous avons reçu des informations de la Gendarmerie Nationale, concernant le détournement d'argent dont l'association a été victime et pour lequel nous avons porté plainte. L'enquête est terminée et le préjudice est évalué à hauteur de 17536.18€. La mise en cause a été sommée de rembourser l'association, dans les plus brefs délais. Nous avons décidé de maintenir la plainte.

Une question se pose : Que faire de cet argent ?

Nous estimons que  $\frac{1}{3}$  de cette somme est issu des subventions des mairies,  $\frac{1}{3}$  des subventions CAF et  $\frac{1}{3}$  de paiement des familles utilisatrices.

Pour la part des mairies, nous avons eu un déficit de 4400€ sur l'exercice 2017, non comblé à ce jour, dans le cadre du budget à l'équilibre.

Pour la part des parents, nous avons fait sur 2018 des investissements en achat de matériel pour Fougeré et pour les camps ainsi que pour le site de Thorigny. Le reste de la somme permettra de rémunérer les salariés le 31 octobre 2018. Pour rappel, l'association n'a pas d'avance de trésorerie (cf divers comptes rendus et réunion publique du 28-06-2018).

## 3) Divers

### ➤ IJSS Mme Pascale Mandin :

Mme Pascale Mandin aurait préféré un arrêt de ces versements de salaire jusqu'au recouvrement de son trop perçu des IJSS. Son salaire étant trop faible pour pouvoir légalement répondre à sa demande. Mme Mandin va nous reverser l'intégralité de son trop perçu des IJSS par chèque, pour un montant d'environ 280 €.

Nous demandons une confirmation du montant de ce trop perçu au service comptabilité de la Fédération Familles Rurales de Vendée.

### ➤ règlement intérieur :

Voici les différents points à modifier :

- vacances d'été : 3 premières semaines complètes d'Août
- vacances de Noël (à voir en fonction du calendrier 2019-2020) et des réponses au questionnaire envoyé par mail, aux parents
- tarification en fonction de la CAF
- enfants scolarisés à partir de 2 ans jusqu'à 12 ans
- $\frac{1}{2}$  journée pendant les vacances : voir avec la CAF si possible
- bordereau de remise d'espèces et/ou de chèque signé par le parent et le salarié au moment du dépôt

- paiements familles par virement, mentions exigées :
  - ✓ n° facture
  - ✓ nom
  - ✓ mois de facture

➤ réunion mairies approché bilan 2018 et subvention :

Suite à l'état des comptes, nous décidons d'avancer la date de la réunion présentation approché/prévisionnel 2018 avec les mairies et FR au 12 novembre, initialement prévue le 6 décembre.

Une demande de subvention exceptionnelle sera sollicitée afin que le bilan soit proche de l'équilibre en cette fin d'exercice 2018.

➤ prochaines réunions :

Afin d'éviter trop de réunions, nous décidons de communiquer un maximum grâce au drive et à la boîte mail Bonbadilom. Les prochaines réunions sont :

- 30.10 : avec les mairies pour la lettre de la Fédération FR
- 07.11 : avec les mairies et la CAF pour le CEJ
- 08.11 : avec la DDCS
- 12.11 : avec les mairies et FR pour l'approché/prévisionnel 2018 + subvention exceptionnelle

La réunion s'est terminée à 23h30 où nous avons eu tout le loisir de voir et d'entendre Arsène (petit dernier né le 5 octobre ) Bienvenue à lui... Toutes nos félicitations à sa maman, notre co-présidente Hélène, et à son papa.

Le bureau